

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

SEANCE du 15 avril 2019

Sous la présidence de M. Daniel BASTIAN, Maire,

Présents :

Mme Nadia CARMAUX, M. Jean-Jacques KLEITZ, M. Daniel HAEFFNER, adjoints au maire,
Mme Elodie DEHASQUE, M. Hervé CHEVALLIER, M. Henri-Marc NEUMANN, Mme Audrey EPPINGER, M. Joël SOLLINGER, M. Patrick GEYER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Claudine KISTER qui a donné pouvoir à Mme Elodie DEHASQUE
Mme Anita MICHEL qui a donné pouvoir à M. Patrick GEYER
Mme Christine DECKER qui a donné pouvoir à M. Henri-Marc NEUMANN
M. Henri REINHARD, Mme Géraldine MEYER qui a donné pouvoir à Mme Nadia CARMAUX

ORDRE DU JOUR

1. Comptes de gestion 2018 – Comptes administratifs 2018
2. Fiscalité directe locale : taux des 3 taxes
3. Budgets primitifs 2019
4. Affaires immobilières
5. Forêt communale
6. Divers

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Secrétaire de séance : M. Daniel HAEFFNER

1. **Comptes de gestion 2018 – Comptes administratifs 2018**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur **l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal déclare que **les comptes de gestion** dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

M. le Maire s'étant retiré de la séance, Mme Nadia CARMAUX, 1^{ER} adjoint au maire, assume la présidence de celle-ci.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres présents délibèrent sur le **compte administratif de l'exercice 2018**, dressé par le Maire, M. Daniel BASTIAN, et qui peut se résumer comme suit :

Libellés	Dépenses 2018 Réalisées	Recettes 2018 Réalisées	Excédent / Déficit 2018
<i>Section de fonctionnement</i>			
- compte principal	551 056,21 €	1 023 056,45 €	472 000,24 €
- budget annexe	0 €	0 €	0 €
- budget Lotissement	491 093,23 €	50 705,00 €	- 440 388,23 €
<i>Section d'investissement</i>			
- compte principal	1 139 814,76 €	1 073 040,02 €	- 66 774,74 €
- budget annexe	149 415,25 €	0 €	- 149 415,25 €
- budget Lotissement	219 620,39 €	0 €	- 219 620,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- constate, tant pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- **vote le compte administratif à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.**

Le Maire regagne la séance et la présidence de l'assemblée.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Budget Général

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 472 000,24 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent au 31/12/2018	472 000,24 €
Affectation obligatoire * à l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068)	66 774,74 €
Solde disponible affecté comme suit * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002))	405 225,50 €

ooOoo

2. Fiscalité directe locale : taux des trois taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **de maintenir** les taux des taxes pour 2019 qui s'établiront comme suit :

Taxe d'habitation	14,86 %
Taxe foncière (bâti)	15,01 %
Taxe foncière (non bâti)	122,36 %

ooOoo

3. Budgets primitifs 2019

a. Budget général

Le Maire présente aux conseillers présents les propositions pour l'établissement du budget primitif de l'exercice 2019.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 dont la balance générale s'établit comme suit :**

DEPENSES	2 549 635,24 €
Dépenses de fonctionnement	1 192 360,50 €
Dépenses d'investissement	1 357 274,74 €
RECETTES	2 549 635,24 €
Recettes de fonctionnement	1 192 360,50 €
Recettes d'investissement	1 357 274,74 €

b. Budget annexe

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal **adopte le budget primitif 2019 du budget annexe Zone artisanale** dont la balance générale est la suivante

DEPENSES	269 416,00€
Dépenses de fonctionnement	100 000,00 €
Dépenses d'investissement	169 416,00€
RECETTES	269 416,00 €
Recettes de fonctionnement	100 000,00 €
Recettes d'investissement	169 416,00 €

c. Budget Lotissement

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal **adopte le budget primitif 2019 du budget annexe Lotissement** dont la balance générale est la suivante :

DEPENSES	1 579 249,40 €
Dépenses de fonctionnement	680 008,62 €
Dépenses d'investissement	899 240,78 €
RECETTES	1 579 249,40 €
Recettes de fonctionnement	680 008,62 €
Recettes d'investissement	899 240,78 €

ooOoo

4. Affaires immobilières

Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes déclarations préalables et permis de construire qui ont été déposés en mairie.

Mise en accessibilité de la Mairie-Agence Postale -TER

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux de mise aux normes du bâtiment de la mairie comprenant l'agence postale et l'arrêt TER. La première étape consisterait à procéder à la démolition des dépendances de la mairie ainsi que celles de l'immeuble voisin dont le portage est assuré depuis quelques semaines par l'EPF .

En effet compte tenu des difficultés de mise en place de ce type de chantier et à l'expérience des chantiers précédents vu le peu de respect, par certains, des obligations de circulation nous serons obligés de procéder par étapes successives.

Notre maison commune accueille bon nombre de services à la personne.

Le coût de cette opération validé au budget 2019 est de 200 000€ ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

d'engager les travaux de mise en accessibilité de la mairie- agence postale – arrêt TER,

de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ainsi que toutes autres aides envisageables,

de charger le Maire de l'ensemble des formalités et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acquisition de terrain

Le Conseil Municipal, après délibération,

décide d'acquérir la parcelle cadastrée suivante :

COMMUNE DE DOSSENHEIM SUR ZINSEL

Section 12, n°99, lieu-dit « Lanzenau», de 7,06 ares
appartenant à Mme Marie ALBECKER demeurant 5 rue du Vallon à
VENDENHEIM,

au prix de 35 € l'are (Trente-cinq euros),

demande que l'acte définitif authentifiant cette acquisition soit passé sous la
forme d'acte administratif;

autorise Mme Nadia CARMAUX, Adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir.

Le Maire présente une étude réalisée par le Conseil Départemental pour la sécurisation de l'entrée de l'agglomération en venant de Neuwiller Lès Saverne. L'objectif étant de modérer la vitesse des véhicules et renforcer la sécurité dans le village.

Le Conseil Départemental propose deux aménagements possibles qui nécessitent le déplacement du panneau d'agglomération de 50 m

- soit l'implantation d'une écluse double pour un montant estimatif de 7 000 € à 10 000 € TTC.
- soit la création d'un plateau surélevé « plateau carrefour » pour un montant estimatif de 25 000 à 50 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

valide le premier aménagement proposé soit l'implantation d'une écluse double

demande au Maire d'entreprendre toutes les démarches afin de faire réaliser ce projet.

ooOoo

5. Forêt communale

M. Jean-Jacques KLEITZ, adjoint au maire, présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes à réaliser en 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Adopte, sous réserve de l'accord de la commune avant exploitation, l'état de prévision des coupes dont le bilan prévisionnel s'établit comme suit :

Total des recettes :	83 870 € HT
Total des frais d'exploitation :	40 036 € HT
Recette nette :	43 834 € HT

Le Conseil Municipal réitère sa position déjà prise les années précédentes que les layons soient de 40 m de large et qu'il n'utilise pas de machine pour l'abattage des arbres.

adopte en partie le programme des travaux patrimoniaux.

ooOoo

6. Divers

M. Henri Marc NEUMANN aborde le point des fontaines publiques.

Vu que des travaux importants ont dû être entrepris à celle de la rue de Bouxwiller, la solution qui sera retenue intégrera la politique d'économie d'eau et de non privatisation de ces fontaines.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h05.

oo0oo

Suivent les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

Dossenheim sur Zinsel, le 15 avril 2019

Le Maire,

Daniel BASTIAN

